

BON DE PARTICIPATION ET DE SOUSCRIPTION

A remplir et à retourner avec votre participation à l'établissement



SAINT JEAN & LA CROIX

25, rue Antoine Lécuyer 02100 Saint-Quentin

Tél : 03 23 62 34 17 Fax : 03 23 67 65 15

as.scol@st-jean02.org - site : <http://www.st-jean02.org>



Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
E-mail : _____
Tél. : _____

- Parent
 Ancien(ne)
 Ami(e)
 Entreprise
 Autre

Oui, j'agis aux côtés de l'établissement et je participe à ses projets. Merci de m'adresser un reçu fiscal qui permettra de déduire :

Je fais un don de :

- 50 €
 100 €
 200 €
 500 €
 Autre €

ou 66% de mon don dans la limite de 20% de mon revenu imposable.

Exemple : un don de 300 € ne me coûtera que 102 €

ou 60% du don versé par mon entreprise de son impôt dans la limite de 0,5% de son chiffre d'affaires.
Un exemple : un don de 300 € ne lui coûtera que 120 €.

Je choisis de régler par chèque bancaire à l'ordre de la FSM Aisne.

La Fondation Saint Matthieu est habilitée à recevoir legs, donations et assurances-vie.

Je préfère être prélevé(e) chaque mois pendant 10 mois en remplissant le mandat ci-dessous accompagné d'un RIB.

Je souhaite recevoir une documentation à ce sujet.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Joindre un RIB

Référence Unique du Mandat :

(partie réservée à la Fondation Saint Matthieu)

Nom et adresse du créancier
FONDATION SAINT MATTHIEU
76, rue des Saints Pères
75007 Paris

Identifiant créancier - ICS
FR15ZZZ463691

Nom et adresse du donateur

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____

Oui, j'autorise :

(A) la Fondation Saint Matthieu à envoyer des instructions à ma banque pour débiter dès que possible mon compte d'une somme de..... € par mois pendant 10 mois, soit une somme globale de..... €.

(B) ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de la Fondation Saint Matthieu.

Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement autorisé.

Je recevrai un reçu fiscal récapitulatif.

Compte à débiter

N° d'identification international de votre compte bancaire - IBAN

Code international d'identification de votre banque - BIC

A _____
Le _____
Signature :



SAINT JEAN & LA CROIX

Ecole - Collège - Lycée - Post-Bac - Internat

Nous construisons pour l'avenir des jeunes



Vous pouvez soutenir, par vos dons, notre projet immobilier



SAINT JEAN & LA CROIX

25, rue Antoine Lécuyer 02100 Saint-Quentin

Tél : 03 23 62 34 17 - as.scol@st-jean02.org

site : <http://www.st-jean02.org>



POURQUOI CES TRAVAUX ?

Les deux internats existants n'étant plus adaptés aux besoins actuels, il a été décidé d'en construire deux nouveaux aux normes pour atteindre une capacité de 93 lits au total **et offrir une qualité d'accueil et d'éducation au service des jeunes.**



1^{er} PROJET :

Démolition d'un bâtiment existant et construction d'un INTERNAT garçons.

COÛT DE L'OPÉRATION :
1 859 780€

Capacité d'accueil : 47 lits sur 3 niveaux dont 5 accessibles aux personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée pour une surface totale de 973,45 m².

2^{ème} PROJET :

Démolition d'un bâtiment existant et construction d'un INTERNAT filles

COÛT DE L'OPÉRATION :
1 957 370€



Capacité d'accueil : 46 lits sur deux niveaux dont 4 accessibles aux personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée pour une surface totale de 942,80 m².

QUEL FINANCEMENT ?

Le montant total des travaux s'élève à 3 817 150 €. **Les travaux sont financés** sur fonds propres, par emprunts bancaires mais aussi **en partie grâce à vous, par les dons** que vous pourrez effectuer par l'intermédiaire de la Fondation Saint Matthieu Aisne, association reconnue d'utilité publique, habilitée à les recevoir.

Par votre engagement, nous pourrions maintenir une contribution des familles accessible à tous ceux qui s'inscrivent dans le projet éducatif de l'école.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

QUEL QUE SOIT SON MONTANT,
VOTRE DON EST IMPORTANT

« **Former un homme de Cœur** » : une réalité tellement essentielle dans le monde d'aujourd'hui pour **préparer nos jeunes à devenir des hommes et des femmes responsables et libres.**

Notre mission d'éducation revêt un caractère indispensable à former des personnes qui sauront prendre leur place dans la société.

L'internat y contribue grandement. La construction de deux internats participe pleinement à remplir cette mission.

Cette œuvre d'éducation ne peut se réaliser qu'avec votre aide.

Sachant que vous êtes attachés **aux valeurs éducatives, formatrices et fondatrices qui forment des jeunes à devenir des adultes qui assument leurs rôles et leurs responsabilités dans un esprit de service à la recherche du bien commun**, vous serez sensibles à apporter votre contribution à ces deux nouvelles constructions.

Votre soutien nous aidera et nous encouragera à poursuivre notre mission dont le monde a tant besoin.

Nous vous remercions par avance pour votre soutien.

Hervé CHAVANNE
Chef d'établissement

Philippe MANCHERON
Président de l'OGEC

Pourquoi la Fondation Saint Matthieu Aisne...

La Fondation Saint Matthieu pour l'Ecole Catholique a pour mission de soutenir les projets éducatifs des établissements d'enseignement catholique et de les aider à financer leurs investissements notamment immobiliers, comme les travaux de rénovation, de restructuration, de mise aux normes et de nouvelles constructions. Grâce à ce soutien qui mobilise la générosité publique, les écoles de l'enseignement catholique peuvent ainsi remplir leur mission, à savoir transmettre l'enseignement de la Foi et une éducation solide, dans de bonnes conditions d'accueil et de suivi pédagogique.

Chaque don peut donner lieu à une déduction fiscale de 66% de son montant, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Exemple un don de 300 € ne coûte en réalité que 102 €.

Vous pouvez également faire un don au titre de votre entreprise, déductible de l'IS à hauteur de 60 % du montant du don, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires (reportable sur cinq ans).

Comment procéder ?

En quatrième page de ce document, vous trouverez un bon de souscription à remplir et à accompagner de votre règlement par chèque, du montant de votre choix, à l'ordre de Fondation Saint Matthieu Aisne, d'ici au 18 décembre pour une déduction fiscale sur l'année en cours, à retourner à l'école.